

Mairie de THEHILLAC



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

02.99.90.23.79

Site : www.thehillac.fr

Mail : mairie.thehillac@wanadoo.fr

Compte rendu Conseil Municipal de Théhillac Séance du 6 mars 2015

Sont présents :

Gilbert DUVAL, Sabrina GUEHENNEUC, Patricia GUILLAUME, Gilles HAUROGNE, Cyrille LELEU, Christian LEMEE, Gérard MACE, Mikaël MUROS LE ROUZIC, Pascal RAVACHE, Marlène SIMONIN, Delphine VALAY.

Pouvoirs :

Jean Noel LEMEE donne pouvoir à Gilles Haurogné
Maud BRIAND donne pouvoir à Marlène Simonin
Jérôme ROBIN donne pouvoir à Patricia Guillaume
Virginie THEBAUD donne pouvoir à Christian Lemée

Delphine VALAY est nommée secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance à 20h15.

Approbation du compte rendu de conseil du 30 janvier 2015

Aucune observation n'étant faite, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

- 1) Autorisations d'absence du personnel communal
- 2) Compte de gestion 2014
- 3) Compte administratif 2014
- 4) Présentation du projet des budgets fonctionnement et investissement 2015
- 5) Diagnostic sur l'état de l'éclairage public proposé par le SDEM (Syndicat Départemental d'Electrification du Morbihan)
- 6) Informations au conseil
 - a. Demande de stage
 - b. Demande pour un permis d'aménager
 - c. Bar Multiservices l'Escapade

1- Autorisation d'absence du personnel communal

Jusqu'à ce jour aucune autorisation d'absence exceptionnelle n'avait été formalisée pour le personnel communal, le tableau ci-dessous a été réalisé en fonction de la réglementation du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Morbihan et du code du travail.

Mariage		Nbre de jours
Agent		4 jours
Enfant		2 jours
Décès		
Conjoint-Enfant		3 jours
Père, Mère ou Beaux-parents ayant eu l'agent à charge		2 jours
Frère, sœur		1 jour
Beaux-parents (parents du conjoint)		1 jour
Beau-frère, belle-sœur, neveu, nièce, oncle, tante		1 jour
Grand-parent, petit-enfant		1 jour
Maladie avec hospitalisation		
Conjoint, enfant		3 jours
Père, Mère ou Beaux-parents ayant eu l'agent à charge		1 jour/an
Garde d'enfant jusqu'à 16 ans		
Agent à temps complet		6 jours/an
Agent à temps partiel		6 jours x %
Agent à temps non complet		6 jours x .../35e

A l'unanimité le conseil approuve la proposition présentée.

2- Compte de gestion 2014

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable (le trésorier) à l'ordonnateur (le Maire). Il doit être voté préalablement au compte administratif, après présentation du compte de gestion et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice.

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Recette nette	318 999,81	490 842, 84
Dépense Nette	271 694,22	388 445, 11
Résultat	+ 47 305,59	+102 397,73

Investissement

Déficit de 2013 reporté : -117 224,74 (suite à des subventions non perçues à la fin décembre 2013 et à la non réalisation d'un emprunt)

Excédent 2014 : 47 305,59

Soit un Déficit net -69 919,15

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2014.

3- Compte administratif 2014

Rappel du compte administratif : c'est la réalisation en sections de fonctionnement et d'investissement du budget voté pour l'année.

Gilbert DUVAL est nommé président de séance. Le maire quitte la salle pendant la délibération. Le compte administratif se présente ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 388 445,11

Recettes 490 842,84

Excédent de clôture : 102 397,73

Investissement

Dépenses	388 918,96
Recettes	318 999,81
Résultat de clôture	- 69 919,15

A l'unanimité le conseil valide l'ensemble du compte administratif 2014.

4- Présentation du projet de budgets fonctionnement et investissement 2015

Présentation du budget de fonctionnement

Equilibre à 479 029€ des recettes et dépenses.

Présentation du budget d'investissement

Equilibre à 256 220€ des recettes et dépenses avec un emprunt prévu de 66 032 €.

Le budget primitif 2015 sera voté lors de la prochaine réunion de conseil.

5- Diagnostic sur l'état de l'éclairage public proposé par le SDEM (Syndicat Départemental d'Electrification du Morbihan)

Le Maire et Gilles Haurogné ont rencontré le 6 février 2015 la société INEO avec le SDEM afin d'étudier une proposition de contrat et un diagnostic de l'état de l'éclairage public.

Aujourd'hui, les interventions se font sur demande de la mairie, il n'y a pas de possibilité d'anticiper les frais.

La proposition de diagnostic faite par le SDEM:

- Effectuer un relevé terrain de l'ensemble des caractéristiques des points lumineux, du réseau et des armoires de commande
- Obtenir une cartographie du parc d'éclairage public,
- Faire un point sur l'état du parc,
- Contrôler la sécurité électrique de l'installation,
- Identifier des pistes économiques d'énergie,
- Prioriser les futurs investissements,
- Faire le point sur l'organisation de la maintenance.

Le coût de ce diagnostic par point lumineux s'élèvera à 13€ HT. Le SDEM financera une partie de cette somme par une subvention à hauteur de 40%. Un dossier sera déposé à l'ADEME pour obtenir une autre subvention de 40%. Si ce dossier est retenu le coût du diagnostic par point lumineux s'élèvera à 2,60€.

A l'unanimité le conseil valide la réalisation du diagnostic.

Pour information les dépenses réalisées les années précédentes : environ 800€ par an pour une seule intervention.

Le contrat maintenance proposé comprend :

- 1 visite annuelle
- 2 visites de contrôle
- Remplacement ¼ des ampoules
- Réglages des horloges
- Fourniture des petits consommables

Le coût du contrat annuel s'élèverait à 1 700€/an, la décision d'adopter ou non le contrat de maintenance est reporté à une date ultérieure.

6- Informations au conseil

a- Demande de stage

La mairie accueille un stagiaire pendant quinze jours, du 13 au 24 avril 2015, qui travaillera avec Bernard et Vincent au service technique.

b- Demande pour un permis d'aménager

Une demande d'aménagement de 4 lots à la Haie a été faite.

Le maire s'est renseigné auprès de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et de l'Atelier d'Ys. Cette demande, étant faite pour un terrain en dehors de l'agglomération et pendant la période de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, ne peut être acceptée. Toutefois, le propriétaire a la possibilité de déposer un ou deux permis de construire pour des maisons individuelles sur cette parcelle.

c- Bar MultiServices l'Escapade

Le bar multiservices l'Escapade est à vendre, quelques éventuels repreneurs se sont manifestés.

Le dépôt de pain est de nouveau repris par la mairie. Horaires : 8h30 à 11h45 du mardi au samedi.

d- Lancement du programme voirie 2015

La commune va consulter des entreprises pour la réalisation du programme voirie 2015.

e- Nouveau règlement de la salle polyvalente

Une présentation du règlement a été faite pour délibération au conseil municipal d'avril.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Prochaine réunion de conseil municipal le vendredi 27 Mars à 20h15.

Réunion du CCAS le mardi 24 mars à 20h00

INFORMATIONS

Elections départementales

Rappel des dates : les dimanches 22 et 29 mars 2015 de 8h00 à 18h00, le bureau de vote se situera à la mairie.

Lors de ces élections pour tous les bulletins raturés le vote sera nul et tout panachage est interdit.

Dépôt Saint-Lienne

Le dépôt de Saint-Lienne sera ouvert le 1^{er} samedi de chaque mois de 10h30 à 12h00 d'avril à octobre. Pour tous dépôts, se référer au règlement (en lecture sur le bulletin du compte rendu de conseil municipal du 21 novembre 2014).

Défibrillateur

Un défibrillateur est à disposition en cas d'urgence. Celui-ci se situe près de la cantine, derrière l'ex foyer des jeunes, fixé sur le mur extérieur.

Volley Ball

Le match de démonstration de nationale 2 prévu le vendredi 20 mars 2015 à la salle de sports a été annulé.

Don du sang

Les séances des collectes sur la commune de Sévérac, pour l'année 2015, auront lieu les :

- Vendredi 3 avril
- Vendredi 5 juin
- Vendredi 25 septembre
- Jeudi 3 décembre

Accueil à partir de 16h30 jusqu'à 19h30 à la salle polyvalente. Renseignements sur www.dondusang.net.

Pollution

Un écoulement d'eau blanchâtre a été constaté dans le ruisseau d'eau pluviale à la Noë. Il est rappelé à tous que tous les résidus de produits polluants **ne doivent pas** être déversés dans le réseau d'eau pluviale.

Merci à tous de faire preuve de civilité.